

Destinataires :

- Clubs concernés TEAM GYM
- Comités Régionaux pour diffusion aux Comités départementaux et clubs + mise en ligne

Réf : CTR/2017-2018/018

Affaire suivie par Benoit BAGUELIN : baguelin.ffgy@wanadoo.fr

**Objet : Sélective Regroupement TEAMGYM
7 et 8 avril 2018 - CHATEAUDUN**

Mesdames, Messieurs,

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'étape Regroupement Team Gym se déroulera :

7 et 8 AVRIL 2018 à CHÂTEAUDUN

Lieu de la compétition : Salle Pierre de Coubertin (près de la piscine)
19, rue du Champdé - 28200 CHÂTEAUDUN

DROITS D'ENGAGEMENT :

Catégories filière performance « filière nationale » : 36,00 € par Equipe

Catégories filière « fédérale » : 32,00 € par équipe

à régler **impérativement** avant le 29 mars dernier délai à réception par mail du bordereau de paiement.

- par virement bancaire (RIB en pièce jointe)

- Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Comité Régional des Pays de la Loire » et à envoyer au **Comité Régional de gymnastique des Pays de la Loire, Maison des sports, 44 rue Romain Rolland 44000 NANTES. joindre le bordereau de paiement à l'envoi**

Les reçus seront envoyés par mail la semaine qui suivra la compétition.

ORGANIGRAMMES NOMINATIFS : voir en pièces jointes. Ils pourront subir des modifications selon forfaits enregistrés. Une mise à jour si modification pourra être envoyée au plus tard le 2 avril 2018

FORFAITS :

Les forfaits connus doivent être déclarés via engagym et copie mail à Christian MET : christian.met@sfr.fr et Benoit BAGUELIN – 10 jours avant la date de compétition, soit le 28 mars 2018.

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements fixée au 28 mars 2018 : pas de droits d'engagement à régler, pas d'amende (au plus tard 10 jours avant la compétition).
- Après le 28 Mars, les droits d'engagement restent dûs – Un certificat médical doit être fourni, le jour de la compétition ou au plus tard le mardi qui suit la compétition.
- Forfait non déclaré et/ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés et amende de 200 € par équipe.

MUSIQUES :

A télécharger via « DJGYM » avant le 28 Mars 2018.

En cas de problème de chargement sur le site, envoyer les musiques par mail à : stggym@wanadoo.fr

Un mail = une musique et mettre dans l'objet le titre de la musique (Catégorie-Club-Gym).

Les entraîneurs devront avoir en leur possession une clé USB avec toutes les musiques de leur club nommées comme indiqué ci-dessus, ceci afin de pouvoir pallier rapidement tout problème.

Prévoir une clé USB en support musical de remplacement.

Feuille difficulté Team Gym à envoyer à l'adresse mail suivante : stggym@wanadoo.fr

Vous trouverez en pièce jointe le dossier COL à consulter avec attention.

VERIFICATION DES LICENCES :

Attention : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

JUGES :

Chaque club est tenu de présenter un juge diplômé niveau 1 minimum, disponible sur toute la durée de la compétition (même personne ou personne différente) et ne faisant pas partie des juges convoqués.

Absence de juge club : amende 305 €.

Seuls les recyclés sur la saison 2017/2018 seront autorisés à juger. Ils devront être en possession de leur carnet de juge mis à jour /recyclage et de leur licence 2017-2018. L'absence de présentation de la licence entraînera l'exclusion du juge pour la compétition.

Ils doivent également avoir pris connaissance de tous les documents de la saison présents sur le site fédéral (Règlement Technique, Lettre FFGYM n°1 février 2018).

Le nom des juges et leur niveau sont à envoyer par mail à M. Corentin PETUSSEAU corentin.petusseau@gmail.com pour le 28 Mars dernier délai.

Les talons aiguilles sont interdits dans la salle. Merci de passer l'information à vos juges.

Les juges officiant sur la compétition, devront assister aux réunions préalables à la compétition et s'y présenter à l'heure.

En cas de problème pour trouver un juge, il est possible et autorisé de s'arranger avec un juge d'un autre club.

La tenue des juges sera conforme à la réglementation. Se munir de son livret de juge et de sa licence 2018.

ENTRAÎNEURS :

2 entraîneurs par équipe sont autorisés en salle d'échauffement.

Les entraîneurs doivent être licenciés et en tenue de sport. Les entraîneurs qui ne sont pas en tenue se verront refuser l'accès en salle d'échauffement et 1pt de pénalité sur le total de leur équipe (réglementation fédérale).

Rappel :

L'application de la réglementation spécifique à l'adresse des gymnastes, juges et entraîneurs sera celle du niveau national.

Pour tout renseignement technique contacter Christian MET :

christian.met@sfr.fr

Nous vous souhaitons bonne réception de ces précisions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos salutations sportives les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**



C.P.I : DTRG -CTE –CTF - Responsable des juges – COL- CR24- membres du déroulement

Benoît BAGUELIN
Coordonnateur « Regroupement »
7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN
Port : +33 (0) 6 03 43 71 36
E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

Luc LE ROY
Délégué fédéral
Port : +33 (0) 6 45 60 48 49
E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr